Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260928-D_2026_11_01-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	21 septembre 2026		
Séance du	28 septembre 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 17	Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (16): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THEPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, *(DEBROISE Elise arrivée 20h30)*, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, MARNEUR Mathias, LE GALLOU Claire
Absents excusés (2): MM MESLIN Kevin, ANDRÉ Alice
Pouvoir (1): Mme ANDRÉ Alice donne pouvoir à Mme LE GALLOU Claire

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-11-01 BPLC Rapport annuel d'activité 2025

Mme le Maire invite M MINIER Président de l'EPCI Bretagne Porte de Loire Communauté à présenter le rapport d'activité de BPLC qui a précédemment été envoyé à chaque élu.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, il appartient à l'établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel à ses communes membres. Le Président a donc présenté le rapport à l'ensemble du conseil municipal, en présentant les différents pôles, leurs actions, missions et quelques chiffres significatifs.

M MINIER a précisé les temps forts à venir à savoir : le projet de territoire, le pacte financier et fiscal, le schéma de mutualisation. Il s'agit d'un projet commun, partagé, permettant la redistribution de la fiscalité, du partage des richesses et de la mise en place de services communs. BPLC emploie environ 85 personnes.

Le rapport d'activités 2025 de BPLC est porté à la connaissance du Conseil Municipal et présenté en séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :
- PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2025 e BPLC

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.